



Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire

Qui s'est tenue le 11 Octobre 2014, au siège du Cercle d'Echecs Aurillacois.

6 Membres majeurs étaient présents :

Jacques AUZET, Freddy DIDIER, Yannick GAGNAIRE, Jean OBERLE, Pascal ROUQUIER, Claude THOUVENEL

1 Membre majeur est excusé :

Paul MATHIEU

La séance a débuté à 15h.

Étaient prévus à l'ordre du jour, les points suivants :

- Désignation du bureau
- Situation financière
- Cotisations 2014-2015
- Intervention dans le cadre des TAP (Temps Activités Périscolaires)
- Questions diverses

Désignation du bureau :

Monsieur le Président Jacques AUZET fait part à l'assemblée de sa démission à son poste de Président du Cercle d'Echecs Aurillacois.

Après un tour de table, seul Monsieur Freddy DIDIER est candidat. Il est élu Président du Cercle d'Echecs Aurillacois à la majorité absolue (6 voix sur 6 membres majeurs présents).

Monsieur Paul MATHIEU avait informé le bureau qu'il consentait à rester Trésorier si personne n'était candidat pour le remplacer. Après un tour de table, Monsieur Yannick GAGNAIRE accepte de prendre en charge la fonction de Trésorier. Il est donc élu Trésorier du Cercle d'Echecs Aurillacois à l'unanimité des personnes présentes. Il prendra contact avec Monsieur Paul MATHIEU pour faire les modifications auprès du Crédit Agricole.

Vu le faible nombre de membres actuels (6 adultes et 3 mineurs), il est convenu que Monsieur Freddy DIDIER assurerait les fonctions de secrétariat. Il n'y a pas eu création de poste de Vice-Président, ni création de poste de Secrétaire.

Situation financière

Au 30/09/2014, la situation financière est saine. Le Cercle dispose de 65,62 € sur le compte courant et de 696,79 € sur un livret A Association au Crédit Agricole (Agence : Aurillac Alouettes, 1 rue D. Illzach 15000 Aurillac)



Cotisations 2014-2015

Il est décidé de fixer

- une cotisation annuelle d'un montant de 10 € pour les adultes
- une cotisation annuelle d'un montant de 5 € pour les mineurs

Intervention dans le cadre des TAP (Temps Activités Périscolaires)

Dans le cadre de la réforme scolaire, des TAP sont mis en place par les municipalités. La commune de Lacapelle-Viescamp a sollicité le Cercle d'Echecs Aurillacois pour une initiation auprès des enfants. Monsieur Freddy DIDIER accepte d'animer ces séances. Une convention pour 14 séances du 03 Novembre au 19 Décembre 2014 est établie entre la mairie de Lacapelle-Viescamp et le Cercle d'Echecs Aurillacois.

Questions diverses

Affiliation à la FFE :

Actuellement le cercle compte un nombre limité de membres (3 mineurs ; 9 adultes). Certains membres ne participent pas systématiquement à toutes les séances. Donc, il paraît prématuré de s'affilier à la FFE. Nous espérons que les TAP feront évoluer les choses.

Tampon encreur :

Sur d'anciens documents, il y avait un cachet symbolisant le cercle d'échecs. Nulle trace de ce tampon dans l'armoire du cercle d'Echecs, il faudra envisager d'en faire établir un nouveau.

Echiquier mural roulant et magnétique :

Monsieur Freddy DIDIER informe le bureau de l'achat auprès de la société « ToutPourLesEchecs.com » d'un échiquier mural roulant et magnétique pour une utilisation pendant les séances de TAP évoquées précédemment. Le montant est de 45 €.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16h30.

Le Président de séance
Freddy DIDIER